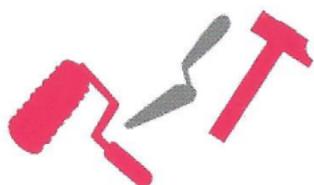


propriétaires

rénovez votre logement

conditions

- Rénover sa résidence principale de plus de 15 ans.
- Ne pas dépasser un certain plafond de ressources (barème ANAH en vigueur).
- Faire réaliser les travaux par des professionnels (fourniture et pose).



subventions

- De **20 à 35 %** du coût retenu HT, des travaux d'amélioration ou d'économies d'énergie.
Plafond 20 000 € de travaux.
- De **20 à 50 %** du coût retenu HT, des travaux d'adaptation du logement.
Plafond 20 000 € de travaux.
- Aide complémentaire de **2 600 €** si les travaux permettent un gain énergétique d'au moins 25 %.

exemple

Coût des travaux TTC	5 350 €
Subvention CG 85 / ANAH	1 000 €
Prime Habiter Mieux (CG 85 / ANAH / CC Rocheservière)	2 600 €
TOTAL SUBVENTIONS	3 600 €
Reste à charge (hors crédit d'impôt)	1 750 €

ATTENTION – Les travaux ne doivent pas être commencés avant d'avoir l'accord de subvention